



## Référentiel de diplôme

Brevet d'études  
professionnelles agricoles  
Spécialité "Cavalier soigneur"



Photo couverture : Élèves de BEPA "Cavalier soigneur"

Source: <http://photo.agriculture.gouv.fr> et établissements de Rambouillet et Legta de Lons-le-Saunier

Référentiel de diplôme  
Brevet d'études  
professionnelles agricoles  
Spécialité "Cavalier soigneur"

# Sommaire



Référentiel professionnel.....	1
Le contexte de l'emploi visé.....	3
Fiche descriptive d'activités. ....	9
Situations professionnelles significatives .....	11
Référentiel de certification.....	13
Liste des capacités attestées par le diplôme.....	15
Modalités d'évaluation .....	17
Siglier .....	19



Référentiel de diplôme  
Brevet d'études  
professionnelles agricoles  
Spécialité "Cavalier soigneur"

# Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles spécialité "Cavalier soigneur" décrit les emplois de salariés qualifiés de niveau V dans le secteur hippique.

Ce référentiel ne prend pas en compte le sous secteur de l'élevage du cheval (hormis dans la partie contexte ci-après), ce dernier étant considéré dans le cadre du BEPA "Travaux en exploitation d'élevage".

Le terme générique secteur du cheval annoncé ci-après recouvre en réalité deux secteurs distincts : le secteur des courses hippiques et le secteur des activités de loisirs et de compétition, pouvant eux-mêmes se composer de sous secteurs (galop, trot pour le premier, loisir, compétition pour le second).

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.



## 1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

Les entreprises hippiques sous statut agricole comptent environ 35 000 emplois, répartis essentiellement entre :

- l'entraînement des chevaux de course, avec près de 20% des entreprises et des salariés,
- le secteur de l'équitation de loisir et de compétition avec plus de 45% des entreprises,
- le secteur de l'élevage.

Ce dernier secteur, est plus difficile à cerner compte tenu de l'importance des éleveurs non agriculteurs : 5 000 éleveurs sont déclarés en activité agricole non salariée sur un total de plus de 44 000 éleveurs propriétaires de juments, simplement répertoriés dans la base zootechnique du SIRE (Service Identifiant et Répertoire des Equidés au sein des Haras Nationaux). Il s'agit d'une activité accessoire dans la plupart des cas. Les salariés y sont moins nombreux (13% des emplois salariés)

Ces emplois agricoles générés par la filière équine croissent régulièrement de 1 à 2 % par an depuis 10 ans.

### 1.1- Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés dans le secteur des courses

Très structuré, il est organisé autour de deux activités : les courses de galop (plat ou obstacle) et les courses de trot (attelé ou monté), qui sont préparées dans des écuries d'entraînement, à l'organisation et au fonctionnement très différents.

#### Les écuries de trot

Ce sont donc des structures très proches de l'agriculture car en général, un entraîneur de trotteur est à la fois éleveur, propriétaire et entraîneur, et dispose d'une piste d'entraînement.

Ce secteur emploie moins de main-d'œuvre salariée du fait de structures essentiellement familiales. Le fait que 30% de ces écuries emploient de la main-d'œuvre salariée, mais avec

en moyenne un peu moins de 3 salariés par structure induit, comme en galop, une faible structuration de l'emploi. Le secteur du trot emploie essentiellement en province (62% dans le grand Ouest).

Les structures évoluent depuis quelques années vers une spécialisation des activités, avec des éleveurs, des pré-entraîneurs, des entraîneurs. Cette assimilation à la structure classique d'une écurie de galop n'est pas sans incidence sur les types d'emplois qui requièrent moins de polyvalence.

#### Les écuries de galop

Les écuries (un millier environ) sont généralement regroupées en centre d'entraînement, avec mise à disposition d'infrastructures, en particulier les pistes, par France Galop ou des sociétés de courses régionales. Elles se consacrent exclusivement à l'entraînement de chevaux de propriétaires, faisant appel à des prestataires extérieurs pour toutes les tâches d'entretien des structures, de convoyage des équidés... Les principaux centres sont Chantilly, Maisons-Laffitte, Pau, Lyon...

Trois grandes Fédérations Régionales de courses de galop regroupent 65% des effectifs de chevaux : Paris, le Sud-Ouest et l'Anjou-Maine.

Le nombre d'entraîneurs est relativement stable.

Ces entreprises, souvent de taille moyenne ne permettent pas toujours de rentabiliser une main-d'œuvre salariée nécessairement assez polyvalente.

A peine 30% de ces écuries seulement emploient de la main d'œuvre salariée avec en moyenne 7,5 salariés par structure. Ce chiffre masque de grandes disparités : un quart de ces écuries ont plus de 10 salariés (la plus grande écurie employant 70 salariés) et de nombreuses petites écuries ont moins de 3 salariés (40%)<sup>1</sup> ce qui induit une faible structuration de l'emploi.

Les emplois se caractérisent par une forte concentration géographique puisque près de la moitié sont sur l'aire cantilienne et à Maisons-Laffitte.

Les grandes écuries et parfois les moyennes commencent à faire appel aujourd'hui à des prestataires extérieurs pour réaliser des tâches dévolues jusqu'à maintenant aux salariés : le nettoyage des boxes, le transport des chevaux...

L'organisation classique de la filière qui consiste à dissocier les activités d'élevage, d'entraînement et les statuts d'entraîneur et de propriétaire tend, en province, à évoluer vers des entreprises de type trot, nécessitant une plus grande polyvalence (entrepreneur éleveur, propriétaire et entraîneur).

## 1.2- Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés dans le secteur du cheval de sport (loisir et compétition)

A la faveur de l'engouement croissant du public pour cet animal et au développement des activités de loisirs, les activités gravitant autour du cheval connaissent un essor spectaculaire.

Les activités mises en œuvre dans ces structures peuvent être classées en trois catégories :

- l'enseignement de l'équitation,
- l'organisation et l'encadrement de promenades, randonnées (tourisme équestre),
- la prise en pension, le débouillage, la préparation aux concours.

Les deux premières activités dans un cadre professionnel relèvent des établissements équestres et la dernière d'écuries de propriétaires, ces structures ayant des caractéristiques spécifiques en terme de fonctionnement et d'emploi.

70 % des établissements équestres sont employeurs de main-d'œuvre avec en moyenne 2 salariés par établissement. Le potentiel d'emploi est sans aucun doute plus important mais il ne faut pas négliger la concurrence exercée sur les emplois par les jeunes en formation en alternance et les bénévoles.

Le secteur des écuries de propriétaires se développe fortement depuis une dizaine d'années mais sans générer beaucoup d'emplois salariés. Ce sont souvent des petites structures, économiquement fragiles. Les propriétaires sont moins nombreux et le prix de pension étant un facteur d'attractivité, de nombreuses écuries pratiquent des prix insuffisants pour assurer leur pérennité.

## 2- Les emplois visés par le diplôme

### 2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Que ce soit pour le secteur des courses ou pour les établissements équestres, il n'existe pas de fiche emploi ou métier du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) qui puisse être mise en correspondance avec les métiers décrits par les fédérations professionnelles et sociétés mères.

Dans le secteur des courses, ces emplois sont régis par la convention collective des écuries de galop et de trot et sont désignés comme emplois salariés de cavalier d'entraînement, second d'écurie (galop), de lad, lad-jockey, lad-driver, lad chauffeur de véhicule léger (trot).

L'emploi de jockey ne figure pas dans ces conventions collectives. En effet, lorsque des cavaliers d'entraînement montent ou drivent en courses, ils ne sont plus, pendant ce temps, salariés de l'écurie. Ils sont rémunérés directement par les propriétaires de chevaux.

Dans les établissements équestres, l'emploi est organisé par la convention collective des centres équestres révisée en 1998. Celle-ci indique comme emploi de niveau V celui de cavalier soigneur. Dans les fermes équestres, c'est la convention collective "ouvrier agricole" qui s'applique.

Cette dernière convention fait référence à d'autres emplois de niveau V en lien avec l'accueil du public et l'animation, accessibles seulement aux détenteurs d'un diplôme délivré par le Ministère chargé des Sports.

### Résumé du métier

Le cavalier d'entraînement, d'une écurie de galop, assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il accompagne souvent les chevaux aux courses.

Dans le secteur du trot, le lad-jockey, lad-driver a aussi en charge les travaux d'entretien d'écurie et peut éventuellement participer au débouillage des jeunes chevaux. Une certaine polyvalence est indispensable.

Dans le secteur des loisirs et de la compétition, le cavalier soigneur assure de même les soins quotidiens de la cavalerie, participe au débouillage et au travail des équidés, voire accompagne les chevaux lors des déplacements.

Dans tous les cas, l'activité est caractérisée par la relation au vivant et à l'animal. Elle s'appuie sur la qualité « d'homme de cheval », acquise de l'expérience du contact avec le cheval, qui prévient contre les risques encourus par l'homme et le cheval lors de l'activité hippique.

### 2.2- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Dans de nombreuses structures, du fait du faible nombre de salariés, le titulaire de l'emploi est directement sous la responsabilité du chef d'entreprise.

Dans les grandes structures, il est sous l'autorité du premier garçon, du garçon de voyage, du moniteur, de l'instructeur, du directeur ou du chef de centre (si étalonnage).

### 2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

L'emploi s'exerce au contact des chevaux et des clients. Il est nécessaire de respecter strictement les consignes de sécurité, afin de prévenir les risques liés à l'activité.

Le travail quotidien d'écurie est peu mécanisable et requiert une bonne condition physique.

L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin, midi et soir et par l'activité de valorisation : les entraînements se déroulent le matin en

général dans le secteur des courses (dès 5h00 l'été) pour tenir compte du bien-être des chevaux. Dans les activités de loisirs, l'accueil du public est essentiellement concentré le soir, sur les mercredis et week-end.

Les risques professionnels de blessures (chute, coup de sabot...) sont importants dans toutes les activités.

Le salarié est amené à travailler les week-ends et jours fériés et vacances scolaires, en fonction du calendrier des courses, des compétitions professionnelles ou amateurs, et de la disponibilité des pratiquants amateurs.

Les déplacements en France voire à l'étranger sont fréquents dans le secteur des courses et des compétitions sportives.

Les activités de valorisation mettent en œuvre un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance et la compréhension de son comportement, l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent une longue pratique et des compétences "d'homme de cheval". Une relation binaire homme-cheval est fondamentale pour mettre l'animal en confiance. Cela implique une organisation du travail particulière.

des chevaux : entretien des pistes de courses, gestion des chevaux sur l'hippodrome (accueil, placement des chevaux dans les boxes de départ) transport des chevaux, entretien et fabrication des harnachements...

Dans le secteur des sports de loisirs et de compétition, l'évolution dans l'emploi est très restreinte. Par contre l'obtention d'un diplôme du Ministère chargé des sports ou du Certificat de qualification professionnelle "Animateur soigneur assistant" permet d'accéder à l'emploi d'animateur soigneur voire d'enseignant animateur. Le salarié peut aussi créer sa propre entreprise, mais il lui faut obtenir la capacité professionnelle agricole pour bénéficier du statut de jeune agriculteur.

Une reconversion est aussi envisageable dans le domaine commercial (aliments, produits vétérinaires, sellerie, habillement...).

<sup>1</sup> Données AFASEC 2008

## 2.4- Degré d'autonomie et de responsabilité

Les salariés d'entreprise hippique sont généralement responsabilisés dans l'exercice de leurs activités au quotidien, cette autonomie se renforçant par l'expérience professionnelle. La régulation de l'autonomie se fait par des échanges directs quotidiens avec leur supérieur hiérarchique.

## 2.5- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Dans le secteur des courses, l'évolution de la carrière du salarié dans l'emploi dépend de deux facteurs essentiellement :

- la taille des entreprises. La majorité des écuries de courses sont de taille réduite et les perspectives d'évolution dans l'emploi sont assez faibles
- les compétences en équitation. Des aptitudes physiques et mentales (acceptation du risque...) peuvent permettre au salarié de devenir driver ou jockey et de participer à des courses régionales, nationales ou internationales. Peu de cavaliers cependant accèdent à ces métiers.

Le métier de cavalier d'entraînement se pratique aujourd'hui peu au-delà de 25-30 ans, du moins dans le galop (contraintes de poids et taille, risques de chutes et blessures...) Il faut donc envisager une reconversion rapide. Il existe des possibilités dans les écuries de course sur des emplois requérant une expérience professionnelle suffisante : premier garçon, garçon de voyage, assistant entraîneur. Le salarié peut aussi s'installer à son compte, après l'acquisition de la licence d'entraîneur. Il existe d'autres débouchés en lien avec les hippodromes, qui demandent en général une bonne connaissance des courses et



## Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités concernent l'ensemble des domaines du secteur hippique (courses, équitation de loisir et de compétition) et intègrent les dimensions du développement durable.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

### **Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de l'emploi :**

#### **1- Communique en interne et en externe**

- 1.1- peut participer à des réunions techniques et traiter directement avec certains intervenants sur l'exploitation
- 1.2- peut expliquer des tâches aux stagiaires, apprentis ou salariés occasionnels
- 1.3- rend compte de ses activités à son responsable, oralement ou par écrit, sur tout document papier ou support informatisé prévu à cet effet
- 1.4- échange avec ses supérieurs hiérarchiques des informations sur le comportement et la condition du cheval
- 1.5- communique avec les propriétaires et les clients en français
- 1.6- peut être amené à communiquer avec les médias

#### **2- Prépare son travail**

- 2.1- prend les consignes et au besoin les fait expliciter
- 2.2- repère les habitudes des différents chevaux
- 2.3- analyse le comportement d'un cheval et réagit en fonction après une maladresse ou une douleur
- 2.4- rétablit la confiance d'un cheval vis-à-vis d'un lieu ou d'un matériel
- 2.5- peut être amené à programmer les activités de la journée en fonction du calendrier de travaux
- 2.6- prépare le matériel, les installations, les fournitures dans un souci d'efficacité et en fonction des consignes d'utilisation

#### **3- Applique les règles de sécurité**

- 3.1- applique en toute situation les mesures de prévention liées aux risques professionnels
- 3.2- vérifie la conformité des matériels, équipements et installations aux normes de sécurité.
- 3.3- applique les règles de prévention des risques liés à la valorisation du cheval (circulation des chevaux, affectation des chevaux au cavalier, utilisation du matériel...)
- 3.4- applique les règles de prévention des risques lors de l'utilisation des chevaux (clientèle, public, visiteurs...)
- 3.5- peut être amené à prodiguer les premiers secours en cas d'accident

#### **4- Participe ou effectue seul les soins quotidiens de la cavalerie**

- 4.1- prépare et distribue l'alimentation des animaux
  - 4.1.1- vérifie la qualité des aliments et de l'eau
  - 4.1.2- prend connaissance des rations à distribuer à chaque animal
  - 4.1.3- contrôle la qualité des aliments et de l'eau
  - 4.1.4- distribue les aliments (et l'eau si nécessaire)
  - 4.1.5- contrôle les quantités consommées
- 4.2- apprécie l'état de santé des chevaux et rend compte auprès du responsable
  - 4.2.1- contrôle les zones sensibles : membres, dos, passage de sangle, tête, organes génitaux
  - 4.2.2- repère les comportements anormaux et les signes externes de maladies ou de problèmes sanitaires
  - 4.2.3- détecte une boiterie

4.2.4- décèle les cas d'urgence

#### **4.3- participe ou réalise seul les interventions de base**

4.3.1- administre les médicaments les plus couramment utilisés dans l'écurie selon les consignes du responsable

4.3.2- réalise les enregistrements obligatoires

4.3.3- déplace et contient les animaux pour les traitements et interventions diverses (prophylaxie,...)

4.3.4- peut être amené à réaliser un dépannage d'urgence en maréchalerie (déferrer, remettre un clou, un fer)

#### **4.4- met en œuvre les mesures d'hygiène**

4.4.1- effectue le pansage, le toilettage et la tonte des chevaux

4.4.2- douche un équidé

4.4.3- évalue l'état des pieds et de la ferrure et agit en conséquence

#### **4.5- peut participer à la conduite des activités de reproduction**

4.5.1- surveille l'état sanitaire des juments et étalons

4.5.2- veille au bon déroulement de la gestation et de la mise bas des poulinières

4.5.3- peut assurer les soins nécessaires post mise bas

4.5.4- surveille la période d'élevage du poulain sous la mère

4.5.5- peut contribuer à l'éducation du jeune poulain

4.5.6- peut réaliser le sevrage

4.5.7- sort au pré ou au marcheur

### **5- Participe à l'entretien des locaux, du matériel, des installations, des terrains de travail et des prairies en toute sécurité**

#### **5.1- assure les travaux courants d'écurie**

5.1.1- renouvelle la litière régulièrement et s'assure de sa propreté

5.1.2- désinfecte régulièrement les locaux

5.1.3- nettoie les auges et abreuvoirs

#### **5.2- entretient le matériel et les installations**

5.2.1- assure la propreté des locaux et des abords

5.2.2- contrôle l'état du matériel et en rend compte au responsable (van, herse, marcheur, tondeuse...)

5.2.3- peut effectuer des réparations simples en fonction des besoins : maçonnerie, plomberie, menuiserie, serrurerie, clôtures électriques

#### **5.3- entretient les terrains de travail, les prairies et les paddocks**

#### **5.4- entretient la sellerie et les harnachements**

5.4.1- assure la propreté des protections, tapis, couvertures

5.4.2- entretient les harnachements (selles, brides, enrênements, protections)

5.4.3- contrôle l'état et rend compte auprès du responsable

5.4.4- peut effectuer des travaux de réparation en sellerie et bourrellerie

### **6- Participe au transport des équidés**

#### **6.1- prépare le déplacement**

6.1.1- prépare le véhicule (van, camion)

6.1.2- prépare le matériel (selles, sulky...)

6.1.3- prépare les aliments, le foin, l'eau et la trousse de secours

6.1.4- prépare les documents nécessaires (livrets signalétiques, plan de marche, CAPTAV...)

#### **6.2- prépare les chevaux pour le transport et l'arrivée**

6.2.1- met en place les protections

6.2.2- surveille l'état et le comportement des équidés

6.2.3- embarque puis débarque les chevaux en veillant aux conditions de sécurité

#### **6.3- conduit les chevaux ou les accompagne pendant le transport**

6.3.1- peut assurer le transport (pour les titulaires des permis et qualifications requises selon la législation en vigueur, CAPTAV)

6.3.2- s'assure du bien-être des chevaux à l'embarquement, durant le transport et au débarquement

6.3.3- intervient en cas de problème

6.3.4- s'assure de bonnes conditions d'hébergement et de sécurité à l'arrivée

### **7- Participe aux différentes activités de valorisation des chevaux**

#### **7.1- effectue le travail quotidien du cheval**

7.1.1- vérifie les acquis d'un poulain ou d'un cheval nouvellement arrivé ou débourré par une autre personne

7.1.2- utilise différents matériels spécifiques : bride, selle, enrênements, protections, sulky, dresseuse, road-car, voiture d'attelage...

7.1.3- met en place le matériel et vérifie l'ajustement

7.1.4- monte ou attelle

#### **7.2- met en œuvre le programme d'entraînement ou de travail défini par l'entraîneur ou le responsable de l'écurie**

#### **7.3- peut participer à la présentation des chevaux pour une épreuve ou une vente**

7.3.1- prépare le cheval (pansage, toilettage)

7.3.2- présente le cheval en main et le met en valeur

7.3.3- peut le présenter monté (sur le plat, à l'obstacle, en extérieur) ou attelé

#### **7.4- peut participer à des épreuves (courses, concours)**

## Situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

### Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"><li>● Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail</li><li>● Prise de décisions d'ajustement</li><li>● Communication avec son environnement de travail et la clientèle</li><li>● Enregistrement de données</li></ul>	Réaliser le travail prescrit dans le respect des réglementations, de la préservation de la santé et de la sécurité au travail
Maintenance des bâtiments, installations et matériels	<ul style="list-style-type: none"><li>● Vérification de l'état du matériel, des installations et bâtiments</li><li>● Maintenance et rangement des matériels, installations et bâtiments</li></ul>	Assurer la maintenance des matériels, installations et bâtiments
Entretien des équidés	<ul style="list-style-type: none"><li>● Alimentation et abreuvement</li><li>● Manipulations et soins courants</li></ul>	Assurer l'entretien des équidés conformément aux consignes reçues
Travail des équidés	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mise en œuvre d'un programme de travail</li><li>● Transport des équidés</li></ul>	Assurer l'entraînement des équidés conformément au programme établi



Référentiel de diplôme  
Brevet d'études  
professionnelles agricoles  
Spécialité "Cavalier soigneur"

# Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme BEPA spécialité "Cavalier soigneur",
- les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les brevets d'études professionnels agricoles du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité "Cavalier soigneur" identifiées à partir des situations professionnelles significatives.



## Capacités générales

### C1- Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

- C1.1- Communiquer en s'appuyant sur des éléments culturels ou professionnels
- C1.2- Traiter des informations collectées à partir de différentes sources
- C1.3- Utiliser des outils et techniques d'expression et de communication dans le cadre d'une action collective

### C2- Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

- C2.1- Situer un évènement ou un fait d'actualité dans son contexte historique et/ou géographique
- C2.2- Identifier des acteurs de la vie économique et sociale
- C2.3- Mobiliser des références économiques et sociales dans des situations de la vie courante et professionnelle

### C3- Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

- C3.1- Mobiliser des outils et raisonnements mathématiques dans des situations de la vie courante et professionnelle
- C3.2- Utiliser des connaissances élémentaires en sciences expérimentales pour expliquer des faits scientifiques ou techniques

### C4- Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable\*

- C4.1- Utiliser son espace de travail dans un environnement en réseau
- C4.2- Composer un document numérique
- C4.3- Chercher des informations sur internet
- C4.4- Communiquer en utilisant des outils adaptés dans le respect des règles d'usage de l'informatique et d'internet

\* la capacité C4 est certifiée par le B2i collège et par une partie des items du B2i lycée, elle n'est pas évaluée pour l'obtention du BEPA.

## Capacités professionnelles

### **Capacités professionnelles communes au champ des “productions animales”**

#### **C5- Identifier les éléments de contexte de l’activité**

- C5.1- Situer l’activité dans l’environnement professionnel et socio-économique du secteur cheval
- C5.2- Situer son activité dans l’organisation globale de l’entreprise
- C5.3- Présenter la réglementation générale relative au travail et à l’activité

#### **C6- Présenter les composantes et le fonctionnement d’un processus de valorisation d’un cheval**

- C6.1- Présenter les principales caractéristiques zootechniques et comportementales des équidés
- C6.2- Décrire les principales étapes de la carrière d’un cheval
- C6.3- Présenter les bâtiments, les matériels, les installations et les surfaces associées
- C6.4- Présenter les principales données techniques et économiques de l’activité
- C6.5- Identifier des pratiques professionnelles cohérentes dans un contexte de durabilité

#### **C7- Organiser son travail dans le respect des règles de sécurité**

- C7.1- Identifier le travail à réaliser à partir des consignes reçues
- C7.2- Identifier les principaux risques, les règles de sécurité et les mesures de prévention liés au travail
- C7.3- Organiser les activités en fonction des objectifs et des contraintes
- C7.4- Réaliser les enregistrements liés aux activités
- C7.5- Rendre compte du travail réalisé

### **Capacités professionnelles spécifiques au BEPA spécialité “Cavalier soigneur”**

#### **C8- Réaliser les travaux liés à la gestion de la cavalerie dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal**

- C8.1- Assurer l’observation, la surveillance des animaux et le contrôle des paramètres d’ambiance
- C8.2- Réaliser les opérations liées aux soins courants des chevaux
- C8.3- Observer et rendre compte des anomalies et des changements de comportement

#### **C9- Assurer la maintenance des matériels, des installations, des bâtiments, de l’entretien des terrains et des prairies dans le respect des consignes, des règles de sécurité et de l’environnement**

- C9.1- Réaliser les opérations d’entretien de l’écurie, des terrains de travail, des matériels et des installations
- C9.2- Assurer des opérations de traitement des effluents et des déchets liés à l’activité

#### **C10- Mettre en œuvre un programme de travail dans le respect des consignes, des règles de sécurité et du bien-être animal**

- C10.1- Réaliser une séance de travail selon un programme pré établi
- C10.2- Préparer un cheval pour une épreuve ou une présentation
- C10.3- Préparer le transport des chevaux

Les capacités 5 à 7 sont communes à tous les BEPA de ce champ professionnel. Leur formulation est cependant liée au secteur concerné et les sous-capacités peuvent être différentes.

Le diplôme du BEPA est délivré au vu des résultats obtenus à trois épreuves, E1, E2 et E3, si la moyenne des notes coefficientées obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les notes attribuées à chaque épreuve sont en points entiers. Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux épreuves sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention. Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux évaluations constitutives des épreuves certificatives en cours de formation sont conservées pendant la durée du cursus préparant à la spécialité du baccalauréat professionnel visé. Les épreuves du BEPA prennent la forme soit de contrôles en cours de formation (CCF) pour les candidats scolarisés (formation initiale scolaire et apprentissage habilité), soit d'épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

### Définition de l'épreuve E1

L'épreuve E1 est commune à toutes les spécialités du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C1, C2 et C3 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale est écrite. Elle est d'une durée de 2 heures 30. Elle comporte un sujet composé de 2 ou 3 parties. La correction est réalisée à partir d'une grille d'évaluation critériée par un enseignant de français ou d'histoire géographie ou de sciences économiques, sociales et de gestion et par un enseignant de mathématiques ou de physique-chimie ou de biologie-écologie.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de trois situations d'évaluation permettant chacune de vérifier l'atteinte d'une capacité. L'évaluation est réalisée par les enseignants concernés par la formation.

Chaque situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde professionnelle. Elle est de coefficient 1. Le cadrage des situations d'évaluation constituant l'épreuve E1 est précisé par note de service.

### Définition de l'épreuve E2

L'épreuve E2 est propre au BEPA spécialité "Cavalier soigneur". Elle permet de vérifier les capacités C5 et C6 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale et l'épreuve certificative en cours de formation ont la même définition.

Il s'agit d'une épreuve orale réalisée à partir d'un recueil, élaboré par le candidat, de 5 à 7 fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel, appartenant à plusieurs champs de compétences. Une première fiche présente les éléments de contexte des activités, les autres fiches recensent des données et informations relatives à leur mise en œuvre.

L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le candidat a acquis une vue d'ensemble de la conduite des activités et peut expliquer les modalités de leur mise en œuvre.

L'évaluation est conduite par un jury composé d'un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité, d'un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion

et d'un professionnel du secteur\*, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'épreuve certificative en cours de formation est organisée avant la fin du mois de mars de la classe de première du baccalauréat professionnel. Le jury est externe à l'établissement de formation et se déplace sur le lieu de l'épreuve sur convocation de l'autorité académique.

L'épreuve a une durée de 20 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 15 minutes.

L'épreuve ponctuelle terminale a une durée de 30 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 à 10 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes. Le cadrage des modalités de mise en œuvre de l'épreuve E2 est précisé par note de service.

### Définition de l'épreuve E3

L'épreuve E3 est propre à la spécialité "Cavalier soigneur" du BEPA.

Elle permet de vérifier les capacités C7 à C10 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 4.

L'épreuve ponctuelle terminale est une épreuve pratique et orale. Sa durée est de 1h30.

L'évaluation est conduite par un jury composé d'un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité et par un professionnel du secteur\*, à l'aide d'une grille critériée nationale.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de 2 ou 3 situations d'évaluation indépendantes correspondant à la mise en œuvre de pratiques professionnelles. L'évaluation est réalisée par un enseignant de zootechnie-hippologie à l'aide d'une grille critériée nationale, un professionnel du secteur\* est associé à l'évaluation.

Une situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde professionnelle. L'autre ou les deux autres sont organisées avant la fin du mois d'avril de la classe de première du baccalauréat professionnel associé.

Le cadrage et le nombre de situations d'évaluation constituant l'épreuve E3 sont précisés par note de service.

\* L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.



APECITA	Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture
APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
CAPTAV	Certificat d'aptitude au transport des animaux vivants
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
INRA	Institut national de recherche agronomique
MG	Module général
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MP	Module professionnel
PAO	Publication assistée par ordinateur
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situation professionnelle significative
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,  
de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche  
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation  
Bureau des diplômes de l'enseignement technique  
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Août 2011